

Laurabuc



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 12.12.2022**

Date de convocation : 08.12.2022

Conseillers en exercice : 10

Présents : 7 - **Votants** : 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint, Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Procurations : Aude SALVAT-LÔ à Anne-Laurence FRULLINI - Sylvie THUBIÈRES à Cédric LEMOINE - Bernard VIÉ à Marie-France LOISEL.

La séance est ouverte à 20h30.

Michel COURTESSOLE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 24.10.2022, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG11.

2°) Syaden – Renforcement BT centre village sur postes LAURABUC et NORD.

3°) Motion de soutien des propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus concernant les conséquences de la crise économique et financière.

4°) Convention accompagnement personnalisé ENR électrique avec le Syaden.

II - Questions diverses.

1°) Point sur les travaux en cours

2°) City stade

3°) Proposition de délégation à un membre du conseil municipal

4°) Règlement du cimetière

5°) Point PLU

1°) Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG11.

L'adhésion permet aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif. La médiation préalable obligatoire devient une compétence obligatoire des centres de gestion mais sa mise en œuvre est conditionnée par la signature d'une convention. La collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE d'adhésion

2°) Syaden – Renforcement BT centre village sur postes LAURABUC et NORD.

Le Syaden va procéder au renforcement des réseaux basse-tension. Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimée à :

Réseau d'électricité (ER)	0 € TTC
Travaux d'éclairage public (EP)	11 640 € TTC
IPCE	25 200 € TTC

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

Réseau d'électricité	0 € HT
<i>Participation Communale (PC), imputation comptable au 204182 (à amortir sur 15 ans maxi.)</i>	
Travaux d'éclairage public	11 640 € TTC
<i>Imputation comptable au 215</i>	
IPCE	4 200 € TTC
<i>Participation Communale (PC), imputation comptable au 204182 (à amortir sur 15 ans maxi.)</i>	

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **5 820 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE

3°) Motion de soutien des propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus concernant les conséquences de la crise économique et financière.

Le conseil municipal exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population. Concernant la crise énergétique, la Commune de Laurabuc soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la motion

4°) Convention accompagnement personnalisé ENR électrique avec le Syaden.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables.

L'accompagnement personnalisé de projet énergie renouvelable (ENR) est un service sur 1 an qui permet d'aider la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les accompagnements techniques administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention qui engage la commune :

- à respecter la charte Energie Renouvelable (ENR) du SYADEN.
- à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission
- à s'acquitter d'un forfait de 300 € pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE à l'unanimité

II - Questions diverses.

1°) Point sur les travaux en cours

- ✓ Les travaux, place de l'école, concernant le permis de construire enregistré sous le n°PC011192100011 qui a pour objet la transformation d'un local communal en local à vélo non accessible au public sont en cours.
- ✓ 7 Rue Bel Air : l'entreprise en charge des travaux a alertée le maître d'œuvre sur l'état du colombage qui n'était pas visible jusqu'à présent. Les travaux sont interrompus. Une réunion de chantier est fixée début janvier 2023 pour faire un point sur l'exécution et les différentes contraintes du site.
- ✓ Bassin de rétention : Les végétaux vont être récupérés et mis en place.
- ✓ La Matarelle : un bornage va être réalisé afin de procéder à un échange de propriété suite au remembrement.

2°) City stade

La subvention attribuée au projet City Stade qui a été accordée a une durée de validé arrêtée en juin 2023. Il est demandé aux membres du conseil municipal de réfléchir à l'avenir de ce projet.

3°) Proposition de délégation à un membre du conseil municipal

Suite à un appel à volontaire par le maire, Madame Marie-France LOISEL va prendre en charge plusieurs dossiers : BRL , la mémoire des anciens, le patrimoine notamment réflexion sur l'église..... et sera donc déléguée au patrimoine matériel et immatériel de LAURABUC. Une indemnité de fonction sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

4°) Règlement du cimetière

L'arrêté portant sur le règlement du cimetière qui a été communiqué en amont aux membres du conseil municipal n'appelle aucune observation.

5°) Point PLU

La commune a sollicité l'accompagnement de l'ANCT pour prodiguer un appui en ingénierie dans le cadre de la démarche visant à articuler plusieurs projets de planification et d'aménagement structurants à l'échelle communale. Une rencontre avec l'ANCT et la CCCLA va être programmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les Conseillers,